

# Emprunter à la retraite c'est possible

Pensez **PRÊT 60®**



En partenariat avec



**Crédit Municipal  
de Nantes**

RESPONSABLE ET SOLIDAIRE



## Connaissez-vous le prêt viager hypothécaire ?

Le **Prêt 60®** est un prêt viager hypothécaire. Il s'agit d'un prêt garanti sur la valeur de votre logement, destiné aux plus de 60 ans. Il vous permet de recevoir un capital disponible de suite tout en continuant à vivre chez vous, sans aucune mensualité.



### A qui s'adresse-t-il ?

→ Aux 60 ans et +, propriétaires de leur résidence principale, d'une résidence secondaire ou d'une résidence locative

### Pour quels besoins ?\*

- Se constituer un complément de revenus
- Vous désendetter
- Financer vos travaux de rénovation
- Faire des dons à vos enfants ou vos petits-enfants
- Faire face à des dépenses imprévues
- Adapter votre logement pour rester à domicile
- Vous faire plaisir, financer vos projets

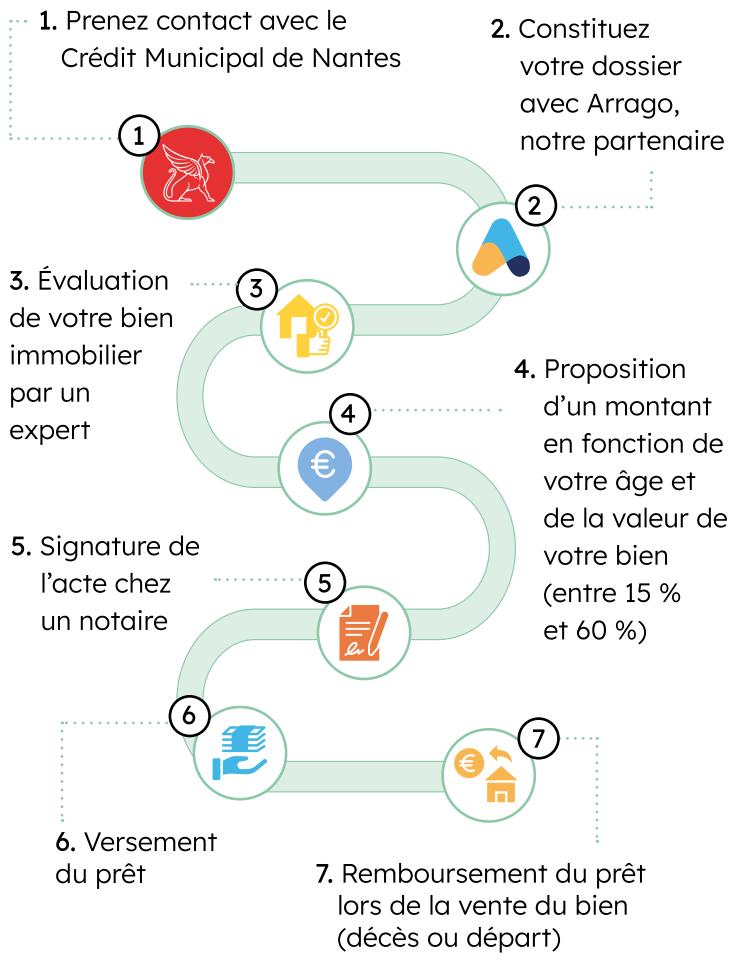
Avec le Prêt 60®, disposez d'un capital pour ce qui vous tient à cœur

\*Le Prêt 60® ne peut financer une activité professionnelle

### Quels sont les avantages ?

- ✓ Vous restez pleinement propriétaire
- ✓ Aucun remboursement à effectuer de votre vivant sauf vente de votre logement
- ✓ À tout moment, le remboursement anticipé reste possible
- ✓ Le montant à rembourser est plafonné à la valeur du bien

### Comment ça fonctionne ?



## Distributeur

Arrago - Société par actions simplifiée ; 64-66 Rue des Archives 75003 Paris, 977 943 752 R.C.S. Paris ; agréé en qualité de Mandataire non exclusif par l'ORIAS (24 000 765).

## Prêteur

Caisse de Crédit Municipal de Nantes ; 2 rue Marcel Paul, BP90625, 44006 Nantes cedex 1, agréée en qualité d'établissement de crédit par l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (18470).

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.** Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

Opération portant sur un prêt viager hypothécaire (L315-1 et suivants du Code de la Consommation). **Exemple :** pour un prêt de 300 000 €, taux fixe de 7,29 %, frais totaux de 24 505 € dont 4 505 € de frais de notaire ; pour une durée de 5 ans, le TEG sera de 9,13 % avec un coût global de crédit de 151 003 € ; pour une durée de 10 ans, le TEG sera de 8,21 % avec un coût global du crédit de 330 841 € ; pour une durée de 15 ans, le TEG sera de 7,9 % avec un coût global de crédit de 586 510 €.

L'acceptation de l'offre ne peut intervenir que dix jours après sa réception par l'emprunteur. Elle fait alors l'objet d'un **acte notarié**. Jusqu'à l'acceptation de l'offre par l'emprunteur, aucun versement sous quelque forme que ce soit ne peut être fait, au titre de l'opération en cause, par le prêteur à l'emprunteur ou pour le compte de celui-ci, ni par l'emprunteur au prêteur.

Jusqu'à cette acceptation, l'emprunteur ne peut, au même titre, faire aucun dépôt, souscrire ou avaliser aucun effet de commerce ou signer aucun chèque. Si une autorisation de prélèvement sur compte bancaire ou postal est signée par l'emprunteur, sa validité et sa prise d'effet sont subordonnées à celle du contrat de crédit. Le fait pour le prêteur, en infraction aux dispositions de l'article I.315-11 du code de la consommation, de ne pas restituer les sommes mentionnées à cet article, est puni d'une amende de 300 000 €.

**Le terme du prêt a lieu lors du décès de l'emprunteur ou de l'aliénation (vente ou démembrément) de l'immeuble. La dette est plafonnée à la valeur de l'immeuble estimée au jour de la succession.**

## ÉTUDE GRATUITE ET SANS ENGAGEMENT

Prenez rendez-vous avec un conseiller

 02 40 99 21 20

 [contact@creditmunicipal-nantes.fr](mailto:contact@creditmunicipal-nantes.fr)

 [creditmunicipal-nantes.fr/produits/pret-60/](http://creditmunicipal-nantes.fr/produits/pret-60/)

